

Lors du CSE du 14 avril 2022, la direction a présenté les résultats financiers 2022.

RESULTATS 2022 :

Le CA a progressé de **12,6 %** par rapport à 2021 et atteint **794,8 millions €**. Le chiffre d'affaires du pôle **GMS** progresse de presque **47 millions € sur un an**. **Deux éléments contribuent à cette hausse : le passage de tarifs auprès des clients et les gains de parts de marché concernant la charcuterie, le traiteur et le surimi.**

Répartition C.A. par pôle d'activité en M€ :

	2022	2021
GMS France	679,6	632,9
International	77,1	46,0
Ventes avec services	30,5	19,3
Activités annexes	7,6	7,3
TOTAL	794,8	705,6

Eléments du compte de résultat :

En Millions €	2022	2021
Chiffre Affaires	794,8	705,6
Résultat opérationnel courant*	+15,0	+14,4
Résultat Net consolidé	+2,4	+4,0
Dette brute	212	230

*Le résultat opérationnel courant traduit les gains que l'entreprise génère grâce à son activité.

La direction a expliqué que la différence entre le résultat opérationnel courant et le résultat net était dû, en partie, à des niveaux de charges exceptionnelles importantes (risque de frais douaniers (2,8 M€), dépréciation de Room Saveurs (1,9M€), prime exceptionnelle, dite prime macron (1,4M€)).

La trésorerie est de 108 M € et, malgré une baisse de 46 M€ en 2022, elle reste au-dessus du seuil fixé par la direction générale qui est de 100 M€.

Le rapport financier de l'entreprise sera publié le 27 avril et disponible sur le site internet de l'entreprise. Il permettra à la CGT de vous faire une analyse plus précise des résultats 2022.

INTERESSEMENT – PARTICIPATION

Lors de cette réunion, la direction a communiqué les montants des primes de participation et d'intéressement, pour un salarié à temps plein et présent toute l'année 2022 :

Intéressement groupe : 0,00 €
Intéressement UES : 0,00 €
Participation : 589,95 €

Le montant de la prime de participation n'est pas du fait de la direction mais est issue d'une formule légale, qui s'impose à l'employeur.

Contrairement à la participation, les montants des primes d'intéressement sont issus d'un accord d'entreprise minimaliste, dont l'entreprise a bien pris soin de choisir les critères de déclenchement, pour ne pas partager équitablement les richesses créées par les travailleurs de l'UES.



La CGT avait proposé de se baser sur la trésorerie comme critère de déclenchement de prime d'intéressement. Si elle avait été suivie par les autres O.S. et la direction sur cet élément, chacun d'entre nous aurait bénéficié de 250 € de prime supplémentaire au titre de l'intéressement groupe, soit un montant global de seulement 800 000 €.

DIVIDENDES :

Compte tenu de ces bons résultats, le conseil d'administration proposera aux actionnaires un dividende à 1,20€, identique à l'année précédente, **soit un montant total de redistribution pour les actionnaires de 5 265 308 € !**



Une fois de plus, la direction fait le choix de rémunérer généreusement les actionnaires au détriment des salariés !!!



Depuis la mise en place du plan de restructuration Renaissance, le groupe a cumulé plus de 51M€ de pertes et, dans le même temps, il a versé 23 M€ de dividendes.

Si la direction a pu communiquer ces résultats positifs pour l'année 2022, à savoir C.A. en hausse, amélioration des profits, baisse de l'endettement, c'est grâce aux efforts imposés à l'ensemble des travailleurs du groupe, y compris ceux de CCP.

Pendant que la direction garanti le même niveau de rémunération à ses actionnaires, elle récompense les salariés de Plélan de leurs efforts, en les jetant dehors !

Ces éléments démontrent qu'il n'y a aucune raison économique qui justifie le PSE et la fermeture du site de Plélan.

La fracture sociale entre, d'un côté les salariés et de l'autre la direction, n'a jamais été aussi importante dans l'entreprise et se traduit par une injustice sociale grandissante que seule la CGT dénonce.

**Salariés, ne nous laissons pas mépriser !!!
Ne cédon plus au dictat de notre direction !!!**

LUTTER pour

GAGNER

